

**Conseil de sécurité**Distr. générale
22 décembre 2006

Résolution 1733 (2006)**Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5607^e séance,
le 22 décembre 2006***Le Conseil de sécurité,*

Ayant à l'esprit le rôle central que le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a joué à la tête de l'Organisation en s'acquittant de la mission que la Charte des Nations Unies lui a confiée,

Ayant également à l'esprit les efforts soutenus qu'il a faits pour apporter des solutions justes et durables à divers différends et conflits dans le monde entier,

Se félicitant des réformes qu'il a opérées et des nombreuses propositions qu'il a faites dans le sens de la restructuration du système des Nations Unies et du renforcement de son rôle et de son fonctionnement,

1. *Prend note* de la contribution que le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a apportée à la paix, à la sécurité et au développement internationaux, des efforts exceptionnels qu'il a déployés pour résoudre les problèmes internationaux dans les domaines économique, social et culturel, et de l'action qu'il a menée pour répondre aux besoins humanitaires et promouvoir et encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous;

2. *Exprime sa profonde gratitude* au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son dévouement aux buts et principes énoncés dans la Charte et au développement de relations amicales entre les nations.

